

## **DOSSIER DE RÉPONSE**

### **Réponses de SPAC aux questions prises en note Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) Comparution du SCT concernant les dépenses liées à la COVID Le 12 avril 2021**

#### **Question 1 – Concernant la fréquence des fraudes dans le cadre des contrats d’approvisionnement.**

##### **Réponse**

En date du 28 mai 2021, SPAC n’a décelé aucune fraude dans le cadre de ses contrats en appui à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le gouvernement du Canada s’est engagé à prendre des mesures pour combattre les pratiques d’affaires inappropriées, illégales et contraires à l’éthique, et à tenir les entreprises responsables de leur inconduite.

Le gouvernement du Canada s’attend également à ce que les fournisseurs remplissent leurs obligations contractuelles. Le 3 mai 2021, SPAC a résilié les trois contrats de respirateurs KN95 d’une entreprise. Le Canada est d’avis que les produits reçus ne satisfont pas aux modalités des contrats, ce qui constitue une violation des modalités des contrats conclus avec l’entreprise. Le gouvernement tente donc de recouvrer les paiements anticipés versés à l’entreprise et des dommages-intérêts pour les autres frais engagés découlant de la présumée violation de contrat.

#### **Question 2 – Concernant l’allègement des loyers des locataires de la CCN.**

##### **Réponse**

La *Loi sur la capitale nationale* confère à la CCN le pouvoir de louer ses propriétés, ce qui lui permet de recevoir un loyer commercial. Depuis mars 2020, bon nombre de locataires de la CCN subissent d’importantes pertes de revenus en raison des restrictions liées à la COVID-19 et de l’incertitude du marché, ce qui a une incidence sur leur capacité à payer le loyer.

Lorsque le gouvernement fédéral a créé l’Aide d’urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) pour soutenir les entreprises canadiennes en difficulté, il ciblait le secteur privé, de sorte que les locataires de la CCN n’en bénéficiaient pas. Toutefois, suivant les directives de la ministre des Services publics et de l’Approvisionnement, et afin d’être un bon propriétaire, la CCN a mis en œuvre un programme pour offrir un allègement de loyer à ses locataires d’une manière qui s’harmonise avec l’AUCLC, pour les mois d’avril à septembre 2020.

Comme pour l'AUCLC, le programme de la CCN a permis de réduire de 75 % les loyers des petites entreprises confrontées à des difficultés financières en raison de la COVID-19. La mise en œuvre de ce programme, en plus des reports de loyer continus, a entraîné un manque de fonds qui étaient auparavant générés par le portefeuille de baux commerciaux de la société, et a eu une incidence considérable sur le budget de fonctionnement de la CCN.

Représentant environ 24 millions de dollars par an, soit 25 % du budget de fonctionnement annuel de la société, les revenus de location sont devenus une source de financement de plus en plus importante. Selon une analyse réalisée en septembre 2020, l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur les revenus de la CCN est de 4,91 millions de dollars pour l'exercice 2020-2021, et de 1,36 million de dollars de plus pour l'exercice 2021-2022.

Comme cela représente une réduction de 20 % de la totalité des revenus de location de la CCN, la société a collaboré avec SPAC et d'autres intervenants du gouvernement pour obtenir un financement supplémentaire afin de compenser les pertes de revenus nets provenant de la location commerciale et de combler l'écart dans le budget de fonctionnement de la CCN.

La société continuera de soutenir ses locataires au cours des mois difficiles à venir en travaillant en étroite collaboration avec les locataires qui ont besoin des mesures de soutien fédérales pour assurer une reprise solide et résiliente.